

PARC NATIONAL HISTORIQUE
CITADELLE, SANS-SOUCI, RAMIERS

ETAT DE CONSERVATION

Rapport préparé par la Direction générale de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National

Ministère de la Culture et de la Communication

Mars 2010

FICHE SIGNALÉTIQUE

Etat partie : **République d'Haïti**

Nom du bien : **Parc National Historique Citadelle Sans-Souci Ramiers**

Critères : 4 et 6

4. offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

6. être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférentiellement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);

Coordonnées géographiques : **N 1934 24.996 / W72 14 39.012**

Date d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial : **1982**

Organisation responsable : **Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN)**

« Ce bien offre l'exemple imminent d'un type de structure illustrant la situation historique d'Haïti au lendemain de son indépendance. L'éphémère république de Jean Jacques Dessalines revêt une signification historique universelle. C'est le premier État fondé à l'époque contemporaine par des esclaves noirs ayant conquis leur liberté.»

Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS)

Synopsis

Le Parc National Historique Citadelle Sans-Souci Ramiers a été inscrit au Patrimoine mondial en 1982 sur proposition du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS). Dans le rapport d'évaluation du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS, Mai 1982), la Citadelle Henry est perçue à la fois comme *“un ouvrage militaire et un manifeste politique et constitue l'un des meilleurs témoins de l'art des ingénieurs militaires au début du XIX^e siècle”*. Ce patrimoine a été circonscrit par la mission d'Yves Renard pour l'UNESCO en 1983 et, en l'absence de toute législation nationale, ce sont les propositions de Renard qui constituent jusqu'à aujourd'hui les références spatiales pour le parc à savoir une aire de 25 km² comprenant le parc proprement dit et sa zone périphérique.

En 2005, le concept de *valeur universelle exceptionnelle (VUE)* a été développé par les experts de l'UNESCO qui a entrepris *un inventaire rétrospectif* des monuments classés au patrimoine mondial dans les années 80 et 90 en fonction de ce concept. Pour rester sur la liste du Patrimoine Mondial, les sites classés à cette époque doivent être réévalués en fonction de cette valeur universelle exceptionnelle et satisfaire un cahier de charges soumis aux responsables de l'ISPAN et doit être exécuté avant *la date butoir de juillet 2013*. Pour conserver son statut de Patrimoine mondial, un ensemble d'actions doit être entrepris rapidement pour la mise aux normes du Parc Citadelle : textes législatifs, bornage, cartographie, plan de gestion, etc.

De fait, l'ISPAN, Institut de Sauvegarde du Patrimoine National a su, au long des dernières décennies, conserver les monuments dans un état appréciable, il n'en est pas de même pour le cadre environnemental. Actuellement, le Parc Historique Citadelle fait face aux menaces suivantes :

Urbanisation sauvage des villes de Milot et de Dondon, limitrophe au PNH

Agriculture et élevage sauvages dans le PNH, en partie responsable du déboisement

Pollution par déchets générés par le nombre sans cesse croissant de visiteurs

Exploitations anarchiques de carrières de matériaux de construction

Projet d'infrastructure routière menant ou traversant le PNH, sans études d'impacts et de conséquences sur les MH et l'environnement

Elaboration d'un Plan Directeur du Tourisme, sans études d'impacts et de conséquences sur les MH et l'environnement

Vulnérabilité des MH face aux catastrophes naturelles

Manque d'entretien des travaux de restauration des MH

Tous ces facteurs constituent aujourd'hui des menaces graves pour le site et ses monuments historiques. Cependant ces menaces peuvent être transformées en opportunités si les mesures appropriées sont prises dans les meilleurs délais.

La portée symbolique d'un aménagement réussi de cet espace hautement investi par les Haïtiens ne peut échapper à la vigilance des responsables nationaux et internationaux soucieux de la Sauvegarde de la Culture et du Patrimoine. L'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) a proposé la mise en place à bref échéance, d'un Bureau National du Patrimoine mondial (BNPM) chargé de la gestion du PNH Citadelle Sans Souci Ramiers, de la réalisation de l'Inventaire rétrospectif lancé par le Centre du Patrimoine Mondial (CPM-LAC) et de la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial.

La valeur du Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers

Pour figurer sur la liste du Patrimoine Mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle et satisfaire au moins un des dix critères de sélection tels qu'expliqués dans les orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial.

Dans le rapport d'évaluation du Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS, Mai 1982), la Citadelle Henry est perçue à la fois comme *“un ouvrage militaire et un manifeste politique et constitue l'un des meilleurs témoins de l'art des ingénieurs militaires au début du XIXe siècle”*.

La description de Conseil est éloquent et met en exergue la beauté et la complexité de cette construction militaire.

“Ses plans seraient dus au Haïtien Henri Barré, mais il est probable que la part prise par le général Christophe à leur élaboration fut prépondérante : les corps avancés, remarquablement articulés pour permettre un emploi intégral des possibilités de l'artillerie, un système très élaboré des canalisations et de citernes, des murailles colossales devaient rendre cette Citadelle inexpugnable”.

Dans son argumentaire, le Conseil international des Monuments et Sites qualifie le Palais de Sans-Souci de *“bizarre beauté”*, due non seulement à *“un accord exceptionnel avec le site montagneux”* mais aussi au *“recours à des modèles architecturaux divers et réputés inconciliables”*.

D'ailleurs la description du Palais de Sans-Souci renvoie au rêve : *“Les escaliers baroques et les terrasses classiques, les jardins étagés ou passent les souvenirs du Postdam et de Vienne, les canaux et les bassins librement inspirés de Versailles donnent à la création du roi mégalomane une indéfinissable valeur onirique”*.

Ainsi le Conseil a donné un avis favorable en se fondant essentiellement (et non exclusivement) sur deux critères :

- Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative (s) de l'histoire humaine.
- Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

Introduction

Situé dans la partie septentrionale de la République, le Parc National Historique s'inscrit dans la zone centrale des massifs du Nord qui se prolongent en République Dominicaine. Il est caractérisé par une structure morphologique complexe : massifs calcaires aux pentes abruptes à l'Ouest (Bonnet-à-l'Evêque), au Sud (Kamadi), rongés par les eaux de ruissellement qui lui donnent un aspect ruinforme ; massifs volcaniques (Jérôme, Ginette...) entaillés de nombreuses ravines qui descendent au Nord vers Milot, au sud dans la vallée de Brostage, dépression plate qui est le passage obligé pour les relations entre le Nord du pays et l'intérieur.

Le Parc se trouve ainsi à une charnière entre l'espace-plaine côtier et l'espace-montagne de l'intérieur. Le choix de construire la Citadelle sur des sommets répond à une logique stratégique de protection intérieure qui se différencie de la défense côtière héritée de la colonisation française. La Citadelle, le site fortifié des Ramiers et le site du Palais de Sans-Souci ont fait entrer la montagne dans l'histoire. L'impression ressentie par le visiteur en présence de ces monuments résulte certes de leur qualité, mais aussi de leur environnement grandiose où la noblesse des formes naturelles et l'architecture s'harmonisent en une unité paysagère remarquable. La volonté de préserver cet écrin naturel des réalisations du roi Christophe fut à l'origine de la création du Parc National Historique qui, à partir de ces grandes lignes d'idées, s'est doté d'objectifs bien définis :

- culturels : préservation et mise en valeur des zones monumentales (Citadelle, Ramiers, Sans-Souci et vestiges coloniaux).
- paysagers : protection et mise en valeur des milieux caractéristiques de cette région : mornes volcaniques, mornes calcaires, vallées.
- humains : amélioration des conditions de vie dans la région.

La complexité des problèmes, le souci de mener une action efficace et d'éviter la dispersion ont conduit à limiter sa superficie à environ 25 km². Cette délimitation a été établie à la suite d'une mission de l'UNESCO menée par Yves Renard en 1983. En l'absence de toute législation nationale, ce sont les propositions de Renard qui constituent jusqu'à aujourd'hui les références spatiales pour le PNH à savoir une aire de 25 km² comprenant le parc proprement dit et sa zone périphérique.

Le Parc se trouve ainsi délimité au nord par le site de Sans-Souci, de la route d'accès à la Citadelle

Henry jusqu'à la ravine Brisement ; à l'ouest par le versant Ouest de la chaîne du Bonnet-à-l'Evêque jusqu'au Grand Gouffre, (côte 500/600 m) ; à l'Est il coupe la vallée de Brostage près du bourg de Dondon entre les mornes Godignant et Bellevue ; au Sud il longe les crêtes des mornes Corneille, Ginette et Jérôme.

Les monuments historiques du PNH

La Citadelle Henry, construite à 900 m d'altitude, par Christophe, est la plus grande forteresse des Caraïbes.

Elle a été construite après l'Indépendance d'Haïti (1804) pour défendre la partie nord de l'île contre un éventuel retour des Français. 20.000 personnes participèrent aux travaux de construction qui durèrent quatorze années. Sa défense est complétée par le site fortifié de Ramiers, formé de quatre redoutes entourant un vaste complexe résidentiel dit "Palais de la Reine".

Le Palais de Sans-Souci constitue grand ensemble architectural, répondant à la nécessité de concentrer autour de la résidence royale, l'essentiel des fonctions administratives de la nouvelle monarchie. Le chantier débuta en 1811 et fut achevé en 1815. Entourés de massifs montagneux couverts d'une végétation luxuriante, l'ensemble était agrémenté de jardins, de bassins et de fontaines.

Les monuments du parc ont été inscrits par la suite sur la liste du Patrimoine National par arrêté en date du 23 Août 1995.

Le territoire du Parc est témoin d'un processus historique à portée universelle. Ses monuments ont été érigés pour protéger l'indépendance d'Haïti, premier État fondé à l'époque contemporaine par des esclaves victorieux. C'est précisément pour cette raison que le Parc a été classé Patrimoine de l'Humanité en 1982 par l'UNESCO.

Ce statut de Patrimoine Mondial fait obligation à l'état partie de la Convention du Patrimoine Mondial de prendre en charge le Parc selon les articles 4, 5, 6 et 7 de la dite Convention.

L'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN)¹, organisme autonome placé sous la

¹ Créé, par décret en date du 29 mars 1979, l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) est, selon les stipulations du décret de 1984 réorganisant le Ministère de l'Information, de la Culture et de la Coordination, un Organisme déconcentré sous tutelle directe du Ministre de la Culture et chargé d'appliquer la politique culturelle de l'État en matière de préservation et de mise en valeur des biens immobiliers à haute valeur culturelle (monuments, sites et ensembles historiques) du Patrimoine National. La création récente du Ministère de la Culture (en 1994) implique sans doute des modifications dans ces dispositions légales.

De cette mission découle les attributions suivantes :

tutelle du Ministère de la culture et de la communication (MCC) est l'agence gouvernementale qui, de sa création en 1979 à nos jours, a pris la charge de fait des destinés de ce parc.

De 1979 à 1990, avec la collaboration soutenue et fondamentale de l'UNESCO et du PNUD, l'Institut a réalisé un ensemble de travaux de conservation et de mise en valeur des monuments du Parc, qui sont parvenus à les sauver d'une destruction irréversible.

De nos jours, le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers, limitrophe à deux agglomérations urbaines en pleine expansion, Milot et Dondon, est soumis à une forte pression démographique. Le Parc a également été localisé dans une zone définie par le Plan Directeur du Tourisme comme un pôle touristique prioritaire.

Vingt années plus tard, le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers fait face à de nouveaux défis d'envergure qui décideront de son avenir.

Rappel

À la mort du roi Henry 1er, le 8 octobre 1820, le pillage du Palais et l'abandon de la Citadelle Henry et du site fortifié de Ramiers déclenchèrent un mécanisme de la destruction qui se poursuivit dès lors dans l'indifférence et dans l'oubli des hommes. En 1842 un terrible tremblement de terre ruina le palais de Sans-Souci en grande partie, ébranla la Citadelle Henry en endommageant gravement la Batterie Coidavid. Puis pendant plus de trois quarts de siècle, le martèlement incessant des eaux de pluie s'infiltrant à travers fissures et lézardes, l'érosion lugubre du vent, l'assaut silencieux de la végétation et les rapines des hommes, investirent inexorablement les enceintes désertées.

En 1934, le gouvernement du Président Sténio Vincent fit entreprendre des travaux de nettoyage et de mise à jour des vestiges tant au Palais de Sans-Souci qu'à la Citadelle Henry. Pour la première fois des relevés assez complets des plans de ces édifices sont dressés et l'on procéda à la reconstruction

d'inventorier en collaboration avec les secteurs concernés, de classer, d'assurer les études et l'exécution des projets de protection, de restauration et de mise en valeur des sites, villes, agglomérations, monuments à caractère historique, des témoignages archéologiques et historiques, terrestres et maritimes, des sites naturels, ruines et immeubles à caractère historique ou artistique faisant partie du patrimoine national.

- de réaliser des études générales et détaillées de projets de protection de restauration et de mise en valeur des vestiges, des ensembles complets ou partiels d'édifices, de monuments et de sites historiques; d'assurer la direction et le contrôle des travaux d'exécution de tels projets;
- d'aider, dans le cadre de ses attributions et fonctions, à la promotion et au développement d'activités publiques ou privées visant à sauvegarder le Patrimoine National;
- d'améliorer, d'amplifier et de diffuser toutes informations et documentations concernant le patrimoine national;

de la chapelle de Milot.

En 1940, la première loi organique pour la protection des Sites et Monuments historiques fût promulguée.

Mais, de nouveau, la vigilance se relâche, la dégradation recommence, s'aggrave. Il faut attendre le début des années 50 pour une nouvelle intervention de restauration. Des travaux partiels de consolidation structurelle, de réfection et de rejointoiement de murs, de colmatage de fissures et de reprise des surfaces de terrasses sont entrepris au Palais de Sans-Souci et à la Citadelle Henry. L'engouement touristique pour la visite de ces monuments historiques suscite une relative continuité dans l'entretien, mais l'absence de la mise en place d'une organisation permanente spécialement consacrée à cette tâche laisse la voie libre à la progression de la dégradation qui de nouveau et, très vite, s'aggrave.

“Une belle aventure de l'homme moderne”

Ce n'est que sous le gouvernement du Président Jean-Claude Duvalier qu'est envisagée une approche systématique de l'ensemble des problèmes de sauvegarde des monuments, en accord avec les normes scientifiques internationales. En 1973 un projet conjoint du gouvernement d'Haïti et de l'OEA réalise l'étude préliminaire des problèmes de protection, de sauvegarde, de restauration appropriée de l'ensemble monumental du Palais de Sans-Souci, de la Citadelle Henry et du site fortifié de Ramiers. L'étude fut dirigée par le Service de Conservation des Sites et Monuments Historiques d'Haïti, sous la direction de l'architecte haïtien Albert Mangonès. Cette étude bénéficia de l'aide précieuse et de l'assistance technique de l'Organisation des Etats Américains (O.E.A.).

Ce travail préliminaire a permis de constituer en 1974 le dossier-cadre de l'état de dégradation avancée de ces monuments historiques, de présenter une documentation graphique méticuleuse, des relevés précis des structures existantes, accompagnés de descriptions détaillées des dommages techniques et de l'analyse des causes de ces dommages.

On en a tiré la formulation de propositions d'ensemble pour enrayer les progrès de la ruine, organiser une action graduelle de restauration de ces monuments et projeter une gestion cohérente de l'utilisation de ces hauts lieux de notre Patrimoine National.

Cette première action polarisa graduellement l'intérêt des organismes étrangers nationaux et internationaux spécialisés. En 1976, Léopold Senghor, Président du Sénégal, après une visite officielle des monuments christophiens qu'il réalisa comme un pèlerinage aux sources vives de la

négritude, apporta une contribution de US \$ 60.000,00 à la constitution d'un fonds consacré à la restauration du Palais de Sans-Souci et de la Citadelle Henry.

Au cours du mois d'août 1977, le Président Jean Claude Duvalier, face à la gravité du problème, choisissait d'engager sans équivoque la responsabilité de son gouvernement pour assumer à la fois les travaux essentiels de protection, d'actualisation et d'approfondissement des études techniques pour sauver et mettre en valeur ces éléments exceptionnels du Patrimoine de la Nation.

Le 8 octobre 1977 marque la date officielle de l'ouverture projet. Avec un budget annuel d'opération de l'ordre de US \$ 360.000,00, l'action entreprise a consisté à :

- prendre en main les interventions d'urgence pour la protection et la sauvegarde de ce qui reste des structures et des espaces architecturaux significatifs ;

établir le contrôle graduel de l'utilisation des lieux ;

- procéder à la mise à jour des études techniques, des projections du calendrier d'exécution et du calcul des coûts ;

- établir le cadre de référence de l'étude de réalisation du Parc National Historique, les prévisions de son développement et de sa gestion, et l'intégration du concept de ce Parc National dans la formulation d'une politique de protection de l'environnement de cette zone historique.

Répondant aux démarches du Gouvernement haïtien, l'UNESCO a manifesté un intérêt soutenu pour le projet de sauvegarde du Palais de Sans-Souci, de la Citadelle Henry et du site fortifié des Ramiers. En 1978 la visite du Directeur Général de cette institution, M. Amadou Matar M'Bow, donne une impulsion décisive à la coopération internationale dans ce domaine, par l'apport de missions d'experts d'une aide financière substantielle pour l'acquisition de matériel et d'équipement. C'est également au cours de cette année que le projet de restauration des monuments du Roi Christophe est inscrit sur la liste des projets susceptibles de bénéficier d'une campagne de solidarité internationale sous l'égide de l'UNESCO.

En 1979 le gouvernement d'Haïti crée l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) sous la direction de l'Architecte Albert Mangonès, initiateur du projet de restauration. L'ISPAN est, désormais, l'organisme officiel ayant à charge la coordination de la politique de protection du Patrimoine National d'Haïti ainsi que le programme de restauration du Palais de Sans-Souci, de la Citadelle Henry et du site fortifié de Ramiers, programme dont le budget d'opération est désormais

inscrit au budget régulier de développement national (Le programme d'investissements publics [PIP]).

Des missions d'experts financées conjointement par l'UNESCO et le PNUD ont apporté une contribution précieuse à la programmation des travaux, ainsi qu'une aide financière du PNUD, de l'ordre de US \$ 100.00,00, pour l'acquisition d'équipement et de matériel indispensables au projet.

C'est également au cours d'une de ces missions en 1979 qu'est intervenu un accord de principe entre l'UNESCO et les services de l'UNESCO pour un plan d'action d'une campagne internationale pour la protection, la préservation, la restauration et la mise en valeur du Palais de Sans-Souci, de la Citadelle Henry et du site fortifié de Ramiers. Ce plan d'action a été ratifié par le Gouvernement d'Haïti.

De 1980 à 1990, les travaux de restauration et de mise en valeur de ces monuments historiques se concentrèrent sur la mise hors d'eau de la Citadelle Henry et la stabilisation des ruines du Palais de Sans-Souci.²

² Ainsi furent réalisés à la Citadelle Henry, entre autres :

la reconstitution du mur de faitage et des murs de refend du Quartier des Officiers ;

la pose d'une toiture s'inspirant de la charpente originale au-dessus du Quartier des Officiers et de la terrasse de la Batterie Royale ;

le colmatage des brèches de la Batterie Royale ;

la pose d'une toiture faite de bacs d'aluminium au-dessus de la Batterie Coidavid ;

l'étaïement des voûtes de la Batterie Coidavid ;

la reconstitution du mur de faitage et des murs de refend du Quartier des Officiers ;

la pose d'une toiture s'inspirant de la charpente originale au-dessus du Quartier des Officiers et de la terrasse de la Batterie Royale ;

la restauration du Palais du Gouverneur ;

l'aménagement d'un petit musée au Quartier des Officiers

l'aménagement d'une salle d'exposition permanente à la Batterie de Princesses.

Au Palais de Sans-souci, les travaux de consolidations furent accompagnés de sérieuses recherches portant sur l'interprétation du site par des fouilles systématiques et la mise à jour de structures enfouies sous des déblais. Ces interventions se résument comme suit :

le redressement de la "quille" à l'angle Sud-Est du Palais du Roi ;

les travaux de drainage général du site ;

la réfection de l'allée principale ;

la restauration par anastylose de la fontaine des Jardins du Roi ;

l'aménagement du bassin versant Ouest surplombant le Palais.

Afin de mener à bien ces importants travaux, le projet se dota d'une briqueterie devant produire les briques, les tuiles et les carreaux d'argile en quantité suffisante et à un coût moindre, nécessaire aux travaux de restauration, tout en utilisant une main d'œuvre et la matière premières locales.

À la Citadelle Henry fut également installé au dernier niveau de la Batterie Coidavid, une fois couverte, un important atelier de charpente et de menuiserie.

Pour la gestion du Parc, mise à part de nombreuses études et recherches réalisées, le Projet ISPAN/PNUD/UNESCO réalisa la route Milot - Choiseul (au lieu-dit Parking) et le chemin Choiseul - Citadelle. Les deux ouvrages furent revêtus d'une chaussée de maçonnerie de moellons, s'intégrant parfaitement au paysage.

En 1989, peu avant la fin du Projet, la mission d'évaluation du PNUD conclut :

La Mission supporte sans restriction l'approche globale et interdisciplinaire entreprise jusqu'à ce jour dans le domaine de la préservation, de la restauration et de la mise en valeur de la Citadelle, du Palais de Sans-Souci et du site fortifié de Ramiers dans le cadre du Parc National Historique et reconnaît la nécessité de poursuivre cet effort sans relâche.

En 1990, à la fin du Projet, les monuments historiques du Parc sont pratiquement mis hors de danger.

• • •

Facteurs actuels affectant le parc national historique

A cause de troubles politiques sévères que connut Haïti durant la décade 1990 – 2000, le Parc National Historique fut pratiquement resté à l'état d'abandon, mis à part quelques interventions sporadiques entreprises par l'ISPAN.

Le rapport Piras-Marin, conclut de l'état de dégradation du Parc dix-huit années plus tard (la dernière mission technique de l'UNESCO date de 1989)³ par les propos suivants :

Le développement de Milot et ses conséquences sur le Parc :

La ville de Milot s'est développée énormément à partir des années 70, en partie à cause de l'arrivée des travailleurs impliqués dans la campagne de sauvegarde de la Citadelle. Il faut préciser que, dès 1955, un rapport d'experts⁶ avait annoncé la croissance de la ville, mais qu'aucune mesure ne fut prise pour endiguer ce phénomène. Aujourd'hui la petite ville de Milot s'étend sur le territoire du parc.

Analyse de l'état de conservation :

L'architecture et l'environnement de Milot se dégradent progressivement en raison de la construction de nouveaux logements qui menacent l'intégrité visuelle de l'accès à Sans-Souci et commencent à s'étendre à l'intérieur du parc en utilisant parfois les structures historiques elles-mêmes.

Environ 40 logements ont été bâtis de manière anarchique aux abords de Sans Souci, dont 70 % d'entre eux avec des matériaux et un style contemporains qui portent atteinte à l'architecture unique et traditionnelle du site, progressivement substituée par des constructions en béton armé, peu esthétiques et qui ne sont pas reliées aux réseaux d'eau, d'électricité, et d'égouts, augmentant ainsi la pollution environnementale.

L'exploitation incontrôlée des ressources naturelles, et en particulier l'abattage des forêts est un autre des problèmes portant atteinte à l'intégrité du site.

Ce phénomène est en train de provoquer une érosion préoccupante.

Pour le **Palais de Sans-Souci** :

La progression des dommages et des effondrements des structures du palais royal n'est pas notable par rapport à l'état de conservation diagnostiqué dans les années soixante, ni par rapport aux divers rapports des années quatre-vingt dix mais les problèmes de drainage et d'absence d'imperméabilisation des surfaces horizontales demeurent, et la stabilité des murs de soutient du perron - en particulier la fissure verticale située sur le mur de la façade principale d'accès (en

entrant, à la droite du perron), doit être analysée.

De plus, le mur (K3-E3) auquel sont adossés les ruines des écuries du Roi et les murs des Casernes (Q) d'une manière générale accusent une perte d'aplomb qui s'est aggravé récemment.

La mission Piras-Marin n'a pas mentionné également l'état abandon qui prévalait alors sur le site (animaux en pâturage dans les jardins, etc.)

Pour le **Citadelle Henry** :

En direction de l'esplanade Sud (la Batterie des Princesses), le revêtement du monument présente des problèmes d'imperméabilisation à l'humidité, de drainage et de mauvais scellage des joints qui touchent les zones inférieures. Il est recommandé d'employer de préférence des matériaux traditionnels et compatibles avec la structure du monument. Le petit musée du site présent, dans certaines zones, des problèmes dus à l'humidité.

A cela, il faudrait ajouter l'accroissement de la vulnérabilité face aux vents de la bordure de la toiture Coidavid (signalé lors de la mission technique du PNUD de 1989), le drainage sous-dimensionné des eaux de pluie de la toiture du Quartier des Officiers causant d'importantes inondations dans les parties basses de la forteresse et la charpente et la couverture de la terrasse de la Batterie Royale présentant des désordres du à l'effet des bourrasques venant de l'Est (pertes de tuiles).

Pour le site des **Ramiers** :

Ce site fortifié de quatre redoutes commandant la façade Sud de la Citadelle est restée dans un état complet d'abandon, la végétation sauvage faisant lentement un travail de destruction de ces MH.

Les facteurs actuels affectant le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers sont divers et multiples.

Vu l'absence de fonds alloués par l'Etat haïtien, Le Parc vivait jusqu'en 2007 un état de quasi abandon dans lequel, au cours des quinze dernières années, aucune intervention n'était possible et où un bon nombre de facteurs affectant le Parc, identifiés depuis bien des années ont subi des changements quantitatifs substantiels.

Le Parc National Historique Citadelle Sans-Souci Ramiers a été inscrit au Patrimoine mondial en 1982 sur proposition de l'International Council on Monuments and Sites (ICOMOS). Dans le rapport d'évaluation du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS, Mai 1982), la Citadelle Henry est perçue à la fois comme "un ouvrage militaire et un manifeste politique et constitue l'un des meilleurs témoins de l'art des ingénieurs militaires au début du XIX^e siècle". Ce patrimoine a été circonscrit par la mission d'Yves Renard pour l'UNESCO en 1983 et, en l'absence de toute législation nationale, ce sont les propositions de Renard qui constituent jusqu'à aujourd'hui les références spatiales pour le parc à savoir une aire de 25 km² comprenant le parc proprement dit et sa zone périphérique.

En 2005, le concept de valeur universelle exceptionnelle (VUE) a été développé par les experts de l'UNESCO qui a entrepris cette année un inventaire rétrospectif des monuments classés au patrimoine mondial en Amérique Latine et la Caraïbe, en fonction de ce concept. Pour rester sur la liste du Patrimoine Mondial, les sites classés à cette époque doivent être réévalués en fonction de cette valeur universelle exceptionnelle et satisfaire un cahier de charges soumis aux responsables de l'ISPAN et doit être exécuté avant la date butoir de juillet 2013. Pour conserver son statut de Patrimoine mondial, un ensemble d'actions doit être entrepris rapidement pour la mise aux normes du Parc National Historique : textes législatifs, bornage, cartographie, plan de gestion, etc.

De fait, l'ISPAN, a su, au long des dernières décennies, tant bien que mal conserver les monuments historiques dans un état appréciable. Il en est tout autrement pour le cadre environnemental et naturel du Parc, soumis à des menaces se précisant de jours en jours.

Quoique intimement liés par des relations de cause à effet, nous proposons une classification opérationnelle de ces dits facteurs actuels affectant l'intégrité du PNH :

- **les pressions dues au développement ;**

- les contraintes liées aux catastrophes naturelles ;
- les contraintes liées à la planification préalable ;

Pressions dues au développement ;

Urbanisation sauvage des villes de Milot et de Dondon

Les conséquences de phénomène migratoire et l'absence de contrôle municipal du développement des agglomérations de Milot et de Dondon engendrent le développement de constructions anarchiques le long des infrastructures routières existantes, , de la pollution par des déchet solides et l'extraction anarchique de matériaux de construction.

En 2006, le rapport Piras-Marin notait déjà ceci au sujet de la ville de Milot :

L'architecture et l'environnement de Milot se dégradent progressivement en raison de la construction de nouveaux logements qui menacent l'intégrité visuelle de l'accès à Sans-Souci et commencent à s'étendre à l'intérieur du parc en utilisant parfois les structures historiques elles-mêmes.

Environ 40 logement ont été bâtis de manière anarchique aux abords de Sans Souci, dont 70 % d'entre eux avec des matériaux et un style contemporains qui portent atteinte à l'architecture unique et traditionnelle du site, progressivement substituée par des constructions en béton armé, peu esthétiques et qui ne sont pas reliées aux réseaux d'eau, d'électricité, et d'égouts, augmentant ainsi la pollution environnementale.

Agriculture sauvage et déboisement.

Les deux phénomènes sont intimement liés. La pratique des cultures sarclées ne poussant pas à l'ombre (maïs, haricots, patates douces, etc.) incite ainsi l'abattage systématique des arbres, entraînant à leur tour la dégradation du site. A cela il convient d'ajouter, le besoin en énergie de plus en plus croissant à Milot et à Dondon, voir le Cap-Haïtien, conduisant également à l'abattage d'arbres en vue de la production de charbon de bois.

Pollution par déchets

La production des déchets affectant le Parc est du essentiellement aux visiteurs arrivant par Milot, notamment lors de grande affluence : de la période s'étalant de janvier au mois de mai avec un pic durant la semaine sainte. Selon des chiffres non confirmés le Jeudi-Saint la Citadelle Henry et le

Palais de Sans-Souci accueilleraient, pour cette seule journée, 25.000 personnes. Depuis 2006, des festivals de musique (mega-concerts) sont organisés à Milot, drainant vers les monuments historiques une population importante de jeunes sans encadrement et sans dispositif d'accueil. Le Parc National Historique n'est pas pourvu de système de gestion d'ordures. Les mesures infimes prises par l'ISPAN pour tenter de palier à ce phénomène demeurent presque sans effet : pose de trois poubelles à la Citadelle Henry et d'une poubelle au Palais de Sans-Souci, embauchage de gardiens, de techniciens de surface, etc.

Extraction de matériaux de constructions

Il s'agit strictement de pierres calcaires, en abondance dans le Parc.

Trois paramètres identifiés sont à l'origine de l'ouverture de ces sites d'extraction :

- La demande en matériaux de construction se fait de plus en plus croissante dans les villes de Milot et de Dondon ;
- L'aggravation de la pauvreté conduit à exploiter tout produit susceptible de pourvoir à des revenus immédiats ;
- L'accessibilité par l'infrastructure routière carrossable du Parc aux sites d'extraction de matériaux de construction .

La construction de la route Nationale No 003 (Port-au-Prince - Cap-Haïtien)

Le Gouvernement haïtien a signé un accord de financement avec la en vue de la réalisation du tronçons Hinche-Cap-Haïtien en vue d'achever la réhabilitation totale de la RN 003 reliant Port-au-Prince au Cap-Haïtien. Ce projet important est au stade de passation de marché. X km de cette route traverseront le Parc National Historique. Des études d'impact ont été réalisées antérieurement, mais sans tenir compte du PNH et de son statut exceptionnel de Patrimoine Mondial, classé par l'UNESCO en 1982.

Une fois achevée, cette route recevra, en plus du trafic local, la totalité du trafic routier de la RN 001 reliant actuellement le Cap-Haïtien à Port-au-Prince⁴. De plus, passant par la ville de Dondon, elle servira de support au développement sauvage que connaît déjà l'urbanisation de cette ville.

Par ailleurs, ce tronçon de la RN 003, traversera la vallée de Brostage, sur laquelle la Citadelle Henry

⁴ La RN 001 reliant Port-au-Prince au Cap-Haïtien, la seconde ville du pays) est longue de 250 km et le RN 003 totalisera 200 km.

offre une vue impressionnante, une des principales composantes du critère (iv) qui a permis le classement du Parc au titre de Patrimoine mondial. Cette vallée, dont le zonage est toujours inexistant, sera désormais à 30 ou 45 du Cap-Haïtien. Ce qui engendra d'énormes pressions foncières et mènera à occupation incontrôlé de cette importante partie du PNH.

Point focal du développement du Tourisme dans le Nord d'Haïti

La proximité du port de croisière Labadie (20 km du PNH) qui reçoit chaque semaine une dizaine de milliers de croisiéristes, crée une forte demande pour une exploitation accrue du Parc et la construction prochaine de la route reliant l'Acul à Milot en contournant la ville du Cap est l'expression concrète de cette pression ; Cette route, financée par l'Agence Internationale des Etats-Unis d'Amérique pour le Développement (USAID) est en cours de construction. L'étude de ce projet n'est également pas accompagnée d'étude d'impacts sur le Parc National Historique.

De plus, la demande touristique en visite guidée pour le PNH et ses monuments historiques ne cesse de s'accroître en provenance de la République Dominicaine notamment de la côte nord (Puerto-Plata, etc.)

Le Ministère du Tourisme s'est doté en 2009 d'un plan directeur du tourisme pour le Nord d'Haïti, considéré par ce secteur comme priorité première. Dans ce plan, dans lequel des projets d'architecture ont été définis, il est prévu bon nombre d'aménagement touristique, tel un centre d'accueil à Sans-souci, l'aménagement d'un centre touristique à Choiseul (à mi-chemin entre la Citadelle Henry et le Palais de Sans-Souci), un plan d'aménagement de la citadelle Henry, incluant des boutiques, des salles d'exposition, des musées, etc. Ces projets sont proposés sans une évaluation des impacts et des conséquences sur les monuments historiques et sans considération aucune des chartes et recommandations internationales (Charte de Venise, Convention de Nara, Convention du Patrimoine Mondial, etc.).

Contraintes liées aux catastrophes naturelles

Les dommages causés par les perturbations atmosphériques affectant Haïti durant ces dernières années ne sont pas dus aux vents mais plutôt aux pluies qui en général les accompagnent. Après un certain nombre d'heures de pluies, les sols rendus instables par le déboisement deviennent saturés, provoquant des glissements de terrain, des coulées de boue et des inondations.

La situation actuelle du Parc ne fait pas exception à ce processus, eu égard à sa topographie mouvementée, sa géologie et le déboisement accéléré dont il est soumis. Une dégradation de la situation actuelle par palier exponentielle dans les prochaines années est à prévoir si rien aucune

mesure n'est prise. De toute manière, le Parc et ses monuments historiques ne sont pas pourvus de système de prévention contre les risques et désastres naturels (cyclone, séisme, etc.).

Par ailleurs, il faut signaler que la Citadelle Henry est située dans une zone soumise quotidiennement à l'effet de Foehn qui occasionne périodiquement des tempêtes. Les dommages subis par les toitures de la Batterie Coidavid et de la Batterie Royale, pleinement exposées aux vents de l'Est, n'ont pas attendu la période cyclonique pour subir des désordres.

Le séisme du 12 janvier dont l'épicentre a été localisé à x km de Port-au-Prince n'a été que faiblement ressenti dans le Nord d'Haïti. Cependant, la côte Nord d'Haïti longe une importante faille sismique qui causa le terrible tremblement de terre de 1842. Ce séisme endommagea gravement le Palais de Sans-Souci, le réduisant aux ruines que nous connaissons aujourd'hui et causa la déstabilisation des principales structures de la Citadelle Henry et fissura profondément le bastion Coidavid. Une étude sur les réactions de ces ruines s'avère indispensable afin de porter des contreventement et autres ouvrages antisismiques que requiert leur fragile stabilité

Dans le cas de Sans-Souci, les principaux murs du Palais du Roi, s'élevant sur plus de dix (10) mètres de hauteur pour une épaisseur maximale de 50 cm à leur base, ont perdu depuis le séisme de 1842, les solives des planchers qui jouaient le rôle de tirant participant à la stabilité générale de l'édifice. Des travaux délicats de contreventement des murs par structures ajoutées seraient à prévoir. Enfin, l'infiltration d'eau de pluie au Palais du Roi ruisselant au travers du parquet non revêtu de pavage engendre des poussées excédentaires tendant à déstabiliser les murs du sous-sol et des fondations. Une expertise structurelle est nécessaire à ce niveau.

Contraintes liées à la planification préalable

L'arrêt des chantiers en 1990, suivi du non-financement par l'Etat haïtien des coûts récurrents à la restauration des monuments historiques, a entraîné un arrêt de leur entretien général. Des signes de dégradation manifestes ont été observés.

A la Citadelle Henry

Dégradation du système d'évacuation des eaux pluviales de la toiture du Quartier de Officiers.

Les sections de tuyaux de drainage des eaux pluviales de la toiture du Quartier des Officiers se sont révélés insuffisants. Ce qui actuellement occasionne lors de fortes averses des inondations et de coulées importantes d'eaux qui inondent la batterie Royale (Galerie de Canons)

Dégradation de la toiture de la Batterie Royale

Les lignes de tuiles posées en zone sablière de la charpente de la Batterie Royale sont très exposées aux vents d'Est. Il avait été prévu leur remplacement lors de la conception de cette charpente. Des stocks existent pour pourvoir à leur remplacement. A chaque fort vent, cette partie de la couverture est affectée.

Dégradation de la toiture de la Batterie Coidavid

Par absence d'entretien, les bordures de la toiture en tôle d'aluminium de la Batterie Coidavid ont été sévèrement affectées et continuent à montrer des signes de faiblesse lors de vents importants.

Fermeture de l'atelier de charpente

Les ateliers de charpente de la Citadelle Henry, logés à la Batterie Coidavid, ont été fermés depuis 1990. Par absence totale d'entretien, les machines sont actuellement hors d'usage et l'atelier inopérant.

Au Palais de Sans-Souci

L'arrêt des travaux de restauration et le manque d'entretien qui s'en est suivi, a causé une progressive mais sensible détérioration des ruines : perte d'aplomb, détérioration des arases des murs, désagrégation de la maçonnerie, remonté d'eau par capillarité dans les murs, décollement des enduits, etc.

Contraintes liées à la fréquentation du site

Gestion des déchets et insécurité

Hormis la production de déchets, la fréquentation du site par des visiteurs locaux ou des touristes étrangers draine avec elle, face à l'inexistence de structures d'accueil, des actes de vandalisme, tel les vols de munitions, vols d'équipement et graffitis sur les murs.

Des rumeurs persistantes font état de vols de projectiles. Ces faits n'ont pas été documentés. Mais il demeure certain que ces projectiles sont une proie extrêmement facile, compte tenu des conditions de gardiennage du monument et des caractéristiques physiques du site, lui-même. Les petits projectiles (type calibre 1, rares, selon Marc Neuville⁵) sont une proie simple. Enfin, les abords de la

⁵ Citadelle Henry, batterie d'artillerie géante, abrite dans ses réserves et sur ses abords une prodigieuse quantité de projectiles très variés dont il n'est pas déraisonnable d'apprécier le nombre aux alentours de cinquante mille. **C'est encore à ce titre le plus grand dépôt de munitions anciennes qui subsiste dans le monde.**

Comme de juste ce sont les boulets pleins en fonte de fer qui constituent la majeure partie de cette surprenante concentration. De tous calibres, ils sont partout. On en trouve dans les batteries, empilés dans des alvéoles à l'arrière des pièces, dans maints endroits inattendus, mais, surtout, dans de longues théories prismatiques qui sont implantées sur le terre-plein sud de la Citadelle, entre l'enceinte de celle-ci et la batterie Sud extérieure dite de Ramiers. Il y a là une extraordinaire collection tous les calibres classiques de boulets des artilleries de marine, de côte, de siège, de place et de campagne composé de boulets de 36, de 24, de 18, de 16, de

Citadelle Henry et du site fortifié de Ramiers sont encore riches de boulets de tous types, égarés au fil des hasards de l'Histoire.

Il est cependant utile de noter qu'à la faveur des **Rencontres Fondatrices de Caraïbes en Créations** tenues à la Citadelle Henry en 2006, l'ISPAN a pu mettre en place un système de gardiennage et d'entretien permanent forte de six (8) gardiens de nuit, de onze (11) gardiens de jour et de onze (11) techniciens de surface affectés à l'entretien de la Citadelle, du Palais de Sans-Souci et du site fortifié de Ramiers. Ce nombre est nettement insuffisant pour le contrôle effectif du PNH et des monuments historiques.

Absence de signalisation et d'informations didactiques

Le PNH et ses monuments historiques ne sont équipés d'aucune sorte d'informations immédiatement accessibles aux visiteurs. Pourtant, une abondante documentation très variée sur les diverses dimensions du PNH et ses monuments historiques existe, archivée dans les dépôts de l'ISPAN. La communication de ces informations devra être mise à la disposition des visiteurs en quai d'informations sous forme d'affiches, de plans, de tables de lecture, de signaux logotypes, etc. Cette absence d'information didactique a pour effet immédiat d'augmenter le taux d'insécurité du PNH et favorise le vandalisme

• • •

12, de 8, de 4, et même de 1, ce qui correspond en principe à une petite pièce qui n'eut jamais d'existence officielle et dont on ne connaît par ailleurs aucun exemplaire survivant. (Marc Neuville)

Conclusions

Déclaré « zone réservée » par la loi du 7 août 1962, dénommé parc national par le décret du 18 mars 1968, classée Patrimoine mondial par l'UNESCO en 1982, le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers, a, selon les Gouvernements qui se sont succédés en Haïti, bénéficié soit d'une attention soutenue, soit laissé dans un état de quasi abandon.

A plus d'un titre, il importe que ce patrimoine soit doté d'un plan d'aménagement et de développement, engageant le respect des responsabilités de l'Etat haïtien mais aussi celui des partenaires internationaux impliqué dans la préservation, la conservation, la restauration de Monuments et des sites historiques, tout particulièrement l'UNESCO et le Centre du Patrimoine Mondial.

Lieu symbolique et espace culturel, le Parc est également un outil de développement économique pour la zone Nord d'Haïti.

Il s'agit, à cette étape cruciale de la vie du PNH de réaliser scrupuleusement l'Inventaire Rétrospectif initié cette année par le Centre du Patrimoine Mondial.

A cet effet, la Direction générale a officiellement informé le Premier Ministre du Gouvernement de la République d'Haïti de la situation du PNH et a proposé la mise en place du Bureau National du Patrimoine mondial (BNPM) chargé de la gestion du PNH Citadelle Sans Souci Ramiers, de la réalisation de l'Inventaire rétrospectif lancé par le Centre du Patrimoine Mondial (CPM-LAC) et de la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial.

Mettre le PNH aux **normes du patrimoine mondial**

Produire la cartographie officielle du PNH

Entreprendre le bornage du PNH

Entreprendre le zonage et la carte d'utilisation du sol du PNH

Prendre les mesures légales et appropriés sur le PNH

Préserver et mettre en valeur **les zones monumentales**

Protéger et mettre en valeur les milieux caractéristiques du Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers

Amélioration des conditions de vie de la **population locale**

Elaborer **un plan de gestion** conforme aux normes et mettre en place une structure de gestion appropriée

Direction générale de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National

Ministère de la Culture et de la Communication

République d'Haïti

24 mars 2010

**Institut
de Sauvegarde
du Patrimoine National**

Angle des rues Chérierz

et Martin Luther King

HT1160, Port-au-Prince

Haïti

Téléphones :

245-3118

245-3211

244-2801

Adresse électronique : ispan.bulletin@gmail.com